

Objet : Budget annexe bowling de CHATEAUBRIANT - Compte Administratif 2021 - Affectation des résultats

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2021, dressé par Monsieur Alain HUNAUULT, Maire,

DÉCISION

Article 1^{er} : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2021 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ **Section d'Investissement :**

Excédent 2021 :	13 663.00 €
Solde d'exécution 2020 :	<u>43 762.57 €</u>
Soit un excédent d'investissement de	57 425.57 €

➤ **Section de Fonctionnement :**

Excédent 2021 :	15 774.01 €
Solde d'exécution 2020 :	<u>- 4 453.22 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement de	11 320.79 €

Article 2 : propose d'affecter le résultat du compte administratif lors du vote du Budget primitif 2022, de la manière suivante :

✓ Affecte 57 425.57 € au compte 001 "Excédent reporté" de la section d'investissement,

✓ Affecte 11 320.79 € au compte 002 « Excédent reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2021 du budget annexe bowling de la Ville de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2021 du budget annexe bowling, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Les propositions sont adoptées par 31 voix
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Handwritten signature of Alain Hunauult]



Le Maire
[Handwritten signature of Alain Hunauult]
Alain HUNAUULT